

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 19H00, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, Maire.  
 Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du Conseil municipal : 21 septembre 2023

### Étaient présents :

Gaston CHASSAIN, Catherine GOUDOUD, Gilbert ROUSSEAU, Marylène VERDEME, Nicolas BALOT, Jean-Marie MIGNOT, Martine LEPETIT, Alain GERBAUD, Jean-François BATIER, Danièle BARRIERE, Jean-Jacques MORLAY, Pascal DUGEAY, Claudette COULAUD, Christian REYNAUD, Eric GOUVIER, Marie-José ROBERT, Magali BOISSONNEAU, Frédérique GRANET, Laure ROUBERTIE, Dimitri NIOSSOBANTOU, Céline DUPUY-LEGRAND, Chantal BOUTHINAUD, Pascal BUSSIERE, Julien MORIN, Delphine GABOUTY, Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### Étaient absents représentés :

Laurent LAFAYE À Gaston CHASSAIN  
 Marie-Claude BODEN À Nicolas BALOT  
 Blanche ROUX À Bénédicte MARCOUL-SOULIE

### Étaient absents excusés :

Laurent LAFAYE, Marie-Claude BODEN, Blanche ROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Pascal DUGEAY

### N°2023/D/062 - Objet : Constitutions de Provisions 2023

Vu le principe de prudence et de sincérité et l'instruction M57, la collectivité a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et dès la perte de valeur d'un actif ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la commune de Feytiat ;

Vu le budget prévisionnel 2023 ;

Vu les provisions constituées en 2022 selon la délibération 2022/D/026 :

Référence	Compte	Montant	Objet	Date
2022/D/026	6817	3 000,00 €	Impayés	28/10/2022
2022/D/026	6815	47 000,00 €	"Les Portes de Feytiat"	28/09/2022

Monsieur le Maire propose :

- de créditer le compte 6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants de 6000 €.

- de créditer le compte 6815 : Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement de 80 000 € pour les risques liés au projet : "Les Portes de Feytiat".

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accepter les propositions ci-dessus et de donner au Maire les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
En mairie le 27 septembre



Le Maire,

Gaston CHASSAIN.